



DEB 2022-11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401008-20220407-2022-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2022

Affichage : 13/04/2022

République Française
Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

Le 7 avril 2022 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, CASADO ESCOBAR Sylvia et SEVIN Rolland.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia), LINHARES Tiffanie (pouvoir donné à LINHARES José).

Secrétaire de séance : SEVIN Rolland.

Objet : Taxes Directes Locales 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état 1259 TH-TF fourni par l'Administration,
Vu les besoins de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Le Maire entendu,

Décide de fixer les taxes comme suit :

	Taux	Produit fiscal
TFB	21,70 %	36 499
TFNB	91,98 %	8 462
<i>Produit fiscal attendu en 2022</i>		44 961

Accepte que le montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale soit calculé comme suit :

Produit fiscal attendu en 2022	Total autres taxes	Allocations compensatrices et DC RTP	Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2022
44 961	9 140	1 034	- 18 050	37 085

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,
La Roque Alric, le 11/04/2022

Le Maire,

José LINHARES

